

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY SUR MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Dominique ROUSSEAU à Jean-Claude ROMARY, Anthony GIRAUD à Séverine HUSSON, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Sébastien FRESSE à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Pascal DURAND.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'Association "Les amis de la Gendarmerie - Comité 54-1 Nancy"

N° de délibération : 57_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	6	18	0	0	0

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition pour la collectivité d'adhérer à l'association des amis de la Gendarmerie. Cette association a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie avec les valeurs qu'elle porte et de la soutenir. Elle compte aujourd'hui 15 000 adhérents, personnes physiques ou morales, repartis dans un vaste réseau de plus de 200 comités locaux, en métropole et outre-mer.

Il rappelle que, dans un contexte chaque jour de plus en plus difficile, la Gendarmerie est un partenaire privilégié des élus locaux. Cette adhésion permettrait de marquer la fidélité et la reconnaissance de la collectivité envers des hommes et des femmes qui, sous l'uniforme de gendarme, assure la protection des populations, parfois au péril de leur vie. Enfin, il indique que pour confirmer ce rapprochement et son ancrage dans les territoires, la gendarmerie organise désormais chaque mois des permanences dans les communes pour concrétiser ce contact avec nos concitoyens.

Compte tenu de ce qui précède, le Maire souhaite que l'assemblée municipale :

- Donne son accord sur l'adhésion à l'Association « Les Amis de la Gendarmerie » au titre de membre bienfaiteur sur la base d'une cotisation de 200 €. Cette adhésion permettra à la collectivité de bénéficier gratuitement de l'abonnement à la revue trimestrielle des amis de la Gendarmerie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 décembre 2024
Marcel TEDESCO
Maire

